



L'AGENCE DE L'ENTREPRENEURIAT EN MÉDITERRANÉE

Promotion de l'entrepreneuriat local

Algérie – Maroc – Sénégal - Tunisie

Investissement productif des diasporas au service de l'emploi

Programme triennal 2018 - 2020

AGENCE POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL EN MÉDITERRANÉE

121 La Canebière - 13001 Marseille - France

Tél. : +33 (0)4 91 02 62 69/ +33 (0)9 53 69 65 02

info@agenceacim.com / www.entreprendre-mediterranee.com

Siret : 488 505 629 0037 / Code APE : 8559 A

NOTE DE CADRAGE

La question de l'emploi et de la migration est aujourd'hui cruciale dans les pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne pour lutter contre la crise sociale, la pauvreté et la migration illégale que ce soit en milieu urbain ou dans les zones rurales peu développées (urbanisation accélérée et non contrôlée, exode rural, chômage des jeunes, inadéquation des formations académiques avec le marché de l'emploi), et asseoir une stabilité économique, sociale et politique par un développement économique durable.

L'insertion économique des populations les plus vulnérables, en particulier des jeunes et des femmes, est une priorité nationale dans chaque pays et des politiques publiques sont progressivement mises en œuvre pour favoriser l'auto-emploi et la création d'entreprises. Ces politiques relayées sur le terrain par de nombreuses associations et institutions doivent répondre à un défi immense pour accompagner les porteurs de projet et s'assurer de la pérennité des entreprises et activités créées.

Dans ce contexte, le développement de l'esprit d'entreprise, l'appui à la création et à la pérennisation d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) et à la création d'un tissu de TPE/PME, le soutien à l'entrepreneuriat, constituent un des leviers pour améliorer l'autonomie financière et les perspectives d'avenir des populations.

Il s'agit également dans ce cadre de favoriser la contribution des diasporas installées depuis plusieurs générations en Europe dans le développement économique et social de leur pays d'origine, au travers de la création d'activités entrepreneuriales, à savoir :

- Sensibiliser ces diasporas en Europe et promouvoir les opportunités d'investissement dans les pays d'origine
- Favoriser l'investissement productif des diasporas du Maghreb en particulier et d'Afrique plus généralement, résidant en Europe et promouvoir le transfert de compétences, de savoir-faire et de technologies

Une expertise de 12 ans dans les pays du Maghreb

ACIM s'inscrit dans une approche de terrain innovante, participative et pragmatique en s'appuyant à la fois sur son expérience et sur des partenariats durables et de confiance, notamment au travers du réseau SIEMed¹. Elle œuvre sur trois champs d'action complémentaires :

1. La professionnalisation des agences gouvernementales, associatives ou consulaires intervenant dans la mise en action de mesures spécifiques d'accompagnement de porteurs de projets économiques ;
2. La mise en place et l'animation du réseau SIEMed des acteurs de la création d'entreprise ;
3. La promotion de l'entrepreneuriat des diasporas (Maghreb, Afrique), notamment au travers d'actions de mobilisation en Europe et de coordination de dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets issus de ces diasporas pour des investissements productifs dans leur pays d'origine².

L'entrepreneuriat au cœur de notre ADN

ACIM est une agence de coopération internationale à statut associatif, créée à Marseille en 2006, qui intervient dans le domaine de la promotion et du soutien de l'entrepreneuriat en Méditerranée. Son cœur de métier initial est le renforcement des capacités des structures d'accompagnement locales. Elle a ainsi formé plus de 1300 cadres du

¹ Le [réseau SIEMed](#) de Soutien aux Initiatives Entrepreneuriales en Méditerranée compte à ce jour 55 membres de 6 pays du pourtour méditerranéen (Algérie, Egypte, France, Liban, Maroc et Tunisie). Lancé en 2017 à Marseille, il est issu d'une volonté collective de s'engager pour promouvoir l'accompagnement des entrepreneurs et de partager expériences et bonnes pratiques. Le réseau est amené à s'élargir sur la base de nouvelles collaborations, dans le respect de la charte adoptée le 25 février 2016 à la Villa Méditerranée lors du 2^e Forum des acteurs de l'entrepreneuriat en Méditerranée. La [plateforme du réseau](#) sera mise en ligne courant juillet 2018.

² Cf. présentation des actions menées par ACIM pour l'entrepreneuriat des diasporas.

Maroc, d'Algérie et de Tunisie sur des appropriations d'outils, des parcours et des postures et noué de nombreux partenariats avec les principaux acteurs de la création d'entreprise au Maghreb.

Cette expérience a permis d'adapter et faire évoluer les programmes d'accompagnement en fonction des besoins et des problématiques rencontrées par les structures de l'accompagnement à l'entrepreneuriat tout en prenant en compte la culture d'entreprise au Maghreb.

Ainsi le travail de veille et de co-construction des actions avec ses partenaires permet à ACIM d'être au plus proche des nouvelles approches de l'accompagnement et de la création d'entreprises.

ACIM a accompagné quelques établissements publics (ANETI, APIA, CRI, ADS) en Tunisie et au Maroc ou de plus grandes agences comme l'ANDI, l'ANPME, l'ANPT en Algérie qui ont au cœur de leur métier l'accompagnement des porteurs de projet.

Elle souhaite poursuivre cette démarche afin d'avoir un impact au niveau décisionnaire dans chacun des pays, et s'engager dans l'évolution de l'approche de l'accompagnement et le soutien à l'entrepreneuriat.

ACIM a également fait le choix de diversifier ses partenaires pour avoir un impact plus général sur les pays en insufflant une dynamique nouvelle dans le développement de l'entrepreneuriat et ce, à tous les niveaux. En effet, ces derniers peuvent être des associations de proximité avec un impact local ou de grandes structures nationales à l'instar des associations ou fondations nationales qui travaillent aussi directement avec les porteurs de projets et sont présentes et reconnues sur tout le territoire. ACIM collabore avec des structures qui accompagnent soit des projets d'AGR, de TTPME, de TPE/PME ou de d'entreprises relevant de l'ESS. L'objectif des formations, co-construites avec les structures bénéficiaires, est de favoriser un tissu entrepreneurial diversifié tant dans ses formes, que dans les secteurs d'activités et la couverture géographique au niveau régional.

Une attention toute particulière à l'approche genre

Alors que les femmes sont particulièrement actives dans la sphère sociale et économique, au Maghreb et plus généralement en Afrique, sa place dans le milieu entrepreneurial reste sous-estimée et manque de reconnaissance. Diverses études démontrent que dans le monde de l'entrepreneuriat au féminin, ce n'est pas tant l'intention entrepreneuriale qui manque mais plutôt le passage à l'acte de création d'entreprise, freiné par des représentations sociales souvent négatives qui inhibe l'engagement des femmes dans le développement de leurs activités entrepreneuriales.

ACIM a mis notamment en place des programmes au Maroc et en Tunisie pour renforcer le « leadership au féminin » pour faciliter le passage à l'acte d'entreprendre et armer les femmes à mener leur activité. Ils offrent un ensemble de modules de formation en mode facilitation et vise le renforcement des compétences transversales, des habilités personnelles et des compétences managériales.

Favoriser l'esprit entrepreneurial des jeunes

Les jeunes constituent une autre cible des actions d'ACIM dans le soutien à l'entrepreneuriat. La proportion de jeunes, en particulier diplômés, qui ne trouve pas à intégrer le marché de l'emploi est un des principaux enjeux du développement des pays du Maghreb et de l'Afrique. La croissance économique ne suffit pas à absorber une main d'œuvre jeune, dynamique, porteuse d'innovation et de plus en plus éduquée et qualifiée. Cette absence de réponse à leurs aspirations explique pour partie le taux exceptionnellement élevé de candidats à l'expatriation et à l'émigration. Les talents les plus qualifiés sont la cible des cabinets de recrutements internationaux et constituent une perte de compétences pour les pays africains. Pour d'autres, la seule issue reste la tentative d'émigration, qu'elle soit légale ou illégale.

Aussi, les jeunes représentent une priorité pour les actions d'ACIM qui collaborent avec de nombreuses structures de soutien de l'entrepreneuriat des jeunes. Il s'agit tant de programme de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre que de dispositifs d'appui à la création d'entreprise spécifique au public jeune.

Un réseau d'experts au Nord et au Sud

Enfin, ACIM travaille en étroite collaboration avec un réseau d'experts (formateurs, consultants, coach, accompagnateurs, ...) issus de structures d'appui tant en France que dans les pays du Sud qui maîtrisent parfaitement l'environnement local, son fonctionnement et ses évolutions. Les structures engagées avec ACIM sont de longue date investies dans la coopération méditerranéenne avec des résultats tangibles. La création du réseau SIEMed a permis d'impulser une nouvelle dynamique en favorisant les partages d'expériences et les collaborations que ce soit à l'échelle Nord-Sud ou Sud-Sud. Des actions communes ont déjà été engagées grâce à la mise en œuvre de programmes (ESAM, DiaMed) de renforcement des capacités avec des parcours de formation communs et la tenue à Marseille (2014, 2016) de deux Forums des acteurs de l'entrepreneuriat en Méditerranée.

S'appuyer sur les compétences de la diaspora pour booster l'entrepreneuriat et le transfert de compétences et de technologies

Depuis 2009, ACIM a en outre développé des actions de soutien à l'entrepreneuriat des diasporas. En partenariat avec des structures locales, ce sont près de 250 porteurs de projet qui ont bénéficié d'un dispositif d'accompagnement entre l'Europe et l'Afrique (Algérie, Maroc, Sénégal, Tunisie) coordonné par ACIM. Pour parvenir à ce résultat, une équipe dédiée travaille au quotidien au sourcing et au suivi des projets. La méthodologie mise en œuvre s'appuie sur la capitalisation acquise au travers de programmes pilotes mis en œuvre dans les pays.

ACIM mène également un travail de sensibilisation et d'information auprès des diasporas en Europe, en étroite collaboration avec les réseaux et associations des diasporas. Plusieurs institutions au Maghreb ont sollicité ACIM pour implémenter des dispositifs d'accompagnement (ministère des MRE au Maroc, ministère de l'Industrie en Tunisie), soutenus par des agences de coopération (GIZ, Coopération Suisse, AFD).

La conviction d'ACIM est que les diasporas doivent être partie prenante du développement économique de leur pays d'origine et que ses membres représentent des ambassadeurs et des facilitateurs d'affaires, tant pour les pays européens que pour les pays d'Afrique dont ils sont issus. L'apport financier des diasporas dépassent le montant de l'APD, pourtant seule une part minime de ces transferts est investie dans des activités productives. Le soutien à l'entrepreneuriat des porteurs de projet de la diaspora constitue donc une stratégie pour valoriser leur apport au développement, à la condition que leurs investissements puissent être réalisés dans un parcours sécurisé et au plus proches de leurs attentes et de leurs besoins.

PROGRAMME D' ACTIONS 2018 – 2020 : ACCOMPAGNER L'ENTREPRENEURIAT DES DIASPORAS

Bilan & constat

Depuis 6 ans, ACIM a développé une expertise dans le domaine de l'accompagnement à la création d'entreprise pour les porteurs de projet d'origine algérienne, marocaine et tunisienne résidant en Europe et souhaitant créer une entreprise dans leur pays d'origine.

ACIM a coordonné 5 dispositifs d'accompagnement transnationaux. Ce sont ainsi plus de 250 porteurs de projet des diasporas du Maghreb qui ont bénéficié d'un accompagnement :

Nom du programme	Période	Pays cible(s)	Sourcing	Financement
ACEDIM	2011/2014	Maroc	France	Ministère français des Affaires Étrangères
DiaMed	2013/2016	Algérie, Maroc, Tunisie	France, Allemagne Suisse	Union européenne / EuropeAid

TWENSA Invest	2014/2016	Tunisie	France, Suisse	Coopération Suisse
Maghrib Entrepreneurs	2013/2016	Maroc	France	Ministère des MRE / AFD
DiafrikInvest	2016/2019	Maroc, Sénégal, Tunisie	Union européenne	Union européenne / EuropeAid

L'expertise d'ACIM repose sur les résultats obtenus :

- Un taux de création moyen de 30 %
- Une base de données de plus de 1600 porteurs de projet identifiés (Algérie, Maroc, Sénégal, Tunisie)
- Une base de données de 1100 contacts identifiés dans les réseaux et associations communautaires, institutions, réseaux économiques, presse (France, Allemagne, Belgique, Suisse, Italie, Pays-Bas)

En s'appuyant sur son expérience, ACIM dresse le constat suivant :

- Les pays du Maghreb ont pris conscience du rôle majeur que leur diaspora peut jouer dans le développement économique et cherchent à favoriser l'investissement productif ;
- Les pays européens où vivent ces communautés expatriées ont également pris conscience de l'atout que ces diasporas représentaient pour les échanges économiques avec les pays du Sud.
- Les compétences à l'étranger sont un atout tant pour les pays européens que pour les pays d'origine, pour les échanges et les transferts technologiques, de compétences et de savoir-faire ;
- Les communautés maghrébines en Europe sont à la fois de plus en plus qualifiées, insérées socialement et économiquement dans leur pays de résidence et soucieuses de contribuer de manière durable mais sécurisée au développement de leur pays d'origine.

Les porteurs de projet des diasporas souhaitant créer une entreprise et investir dans leur pays d'origine présentent des spécificités. Ils nécessitent un accompagnement adapté, personnalisé, à la fois en amont et au pays d'origine, prenant en compte ces spécificités, et leur garantissant des procédures claires et des actions tangibles

C'est à partir de ce constat et en capitalisant sur son expérience qu'ACIM a développé un plan d'action triennal pour la promotion de l'entrepreneuriat et de l'investissement productif des diasporas

Programme d'action pour soutenir et accompagner l'entrepreneuriat des diasporas

C'est en capitalisant sur cette expérience qu'ACIM a développé une méthodologie innovante et spécifique qui lui permet de proposer aujourd'hui un plan d'action qui repose à la fois sur un travail important de communication, d'information, d'accompagnement personnalisé du porteur de projet sur l'ensemble du parcours de création et de sensibilisation/plaidoyer auprès des institutions nationales.

ACIM a donc entrepris de poursuivre ses activités d'accompagnement des porteurs de projet de la diaspora en affinant sans cesse sa méthodologie vers un accompagnement toujours plus personnalisé, en abordant la question du financement, notamment d'amorçage qui est le point faible dans le lancement des activités et en s'ouvrant davantage vers l'Afrique subsaharienne.

Mapping & sensibilisation des réseaux

L'objectif de ce 1^{er} axe d'actions est d'améliorer le sourcing des projets. Il s'agit de faire connaître les opportunités d'accompagnement à des projets innovants, à fort potentiel de création d'emplois et en adéquation avec les priorités des pays concernés et présentant un potentiel initial de pérennité et de réalisme économique.

Ces activités de sourcing se réalisent en Europe auprès des diasporas ciblées et nécessitent de s'appuyer sur les réseaux existants :

➔ Renforcement des collaborations et des partenariats avec les associations des diasporas présentes en Europe

- Veille stratégique : Identification des associations, réseaux et personnes-ressources afin d'enrichir et mettre à jour en permanence la base de données déjà constituée
- Faire connaître les dispositifs d'accompagnement d'ACIM : Missions auprès des associations et têtes de réseaux pour leur présenter les actions et mettre en place des collaborations basées sur des actions complémentaires (Maroc Entrepreneurs, ATUGE, ATLAS, DMK, ANATE,...)
- Signatures de partenariats avec ces associations relais pour le sourcing des projets
- Organisation d'événements communs pour informer sur les opportunités d'affaires dans les pays du Maghreb et d'Afrique et participation systématique à leurs événements

➔ Communication & Information

La communication doit s'appuyer sur une stratégie multicanale, régulière et ciblée qui permet d'assurer la visibilité et la pérennité des actions :

- Accentuer la présence sur les réseaux sociaux, notamment à travers des pages et comptes dédiés et en participant aux groupes constitués et animés par la diaspora servant de relais de diffusion
- Communication presse au travers des sites d'actualités destinés aux diasporas
- Mise en valeur des « success stories » et témoignages d'entrepreneurs ayant bénéficié des précédents dispositifs d'accompagnement
- Organisation de réunions d'information répétées dans les villes où sont concentrés de potentiels porteurs de projet en Europe, où se trouvent les viviers d'entrepreneurs et de compétences attirées par la création d'entreprise.

➔ Mise en œuvre et animation d'une plateforme collaborative

En s'inspirant des modèles existants pour les diasporas d'Amérique latine ou d'Asie, engager avec ces acteurs une réflexion pour la mise en œuvre et l'animation d'une plateforme en ligne d'échanges d'expériences et de matchmaking consacrée aux initiatives économiques et entrepreneuriales des diasporas du Maghreb. L'objectif est de favoriser les synergies et les collaborations entre les actions menées par les diverses organisations existantes. Il s'agit d'envisager la plateforme comme un support et non une fin en soi : le réseau des réseaux.

- Constituer un comité de pilotage et d'animation réduit, basé sur l'engagement
- Plateforme online associant associations et réseaux communautaires et institutions : échanges d'expérience et matchmaking
- Veille sur les acteurs clefs (institutions, associations, ...), les programmes en cours, les incitations à l'investissement, les appels à projets, les évolutions des législations, ...

Incubation des projets en Europe

La spécificité des porteurs de projet de la diaspora est à la fois leur méconnaissance du climat des affaires local (législations, marchés, réseaux d'affaires, ...) et leur double présence dans le pays de résidence et dans le pays d'installation de l'entreprise. L'accompagnement de ces projets doit donc tenir compte de ces spécificités et commencer en amont du processus même de création de l'entreprise. Une phase d'incubation et de pré-accompagnement en Europe, de proximité, est donc essentielle à la bonne préparation des porteurs de projets pour minimiser les échecs et les déconvenues sur place.

➔ DiasporaLab et DiasporaTech

Le DiasporaLab est un concept initié par ACIM en 2016 d'ateliers de coaching et d'incubation des projets en Europe montés en collaboration avec des experts européens et des pays d'origine de la diaspora. Il s'agit durant 2 journées de les aider à passer de l'idée au projet en confrontant leurs projets à des experts locaux expérimentés. Le DiasporaLab se veut un accélérateur de création d'entreprises pour les diasporas en proposant de l'information claire et concrète sur le climat des affaires, du networking, du renforcement ces capacités managériales (pitching, coaching,...) et du B2B avec les experts.

- Un training personnalisé en début de parcours de création d'entreprise
- Mobilisation d'un réseau d'experts de la création d'entreprise européens et africains, composé de professionnels du droit et du chiffre, de structures d'accompagnement, de représentants d'institutions et de structures de financement

Le DiasporaTech s'appuie sur le même concept d'amener pour 1 journée des experts africains auprès des porteurs de projet de la diaspora pour une sensibilisation aux thématiques des technologies vertes, de l'innovation, de la propriété intellectuelle, des normes, des certifications et des brevets. Chaque Diasporatech peut être orienté sur un secteur particulier : agro business, IT, énergie, environnement, ... selon les besoins des porteurs de projet identifiés.

➔ Diagnostic et pré-accompagnement

La méthodologie mis en pratique par ACIM repose sur un double accompagnement, dans le pays de résidence et dans le pays de création de l'entreprise. Les porteurs de projet sont suivis par un accompagnateur en Europe qui guide le porteur de projet dans l'élaboration de son projet :

- Diagnostic de l'état d'avancement du projet, de ses points forts et de ses lacunes
- Approche coaching personnalisée au rythme du porteur de projet et de ses disponibilités
- Elaboration d'un plan d'action et d'un rétroplanning
- Pré-accompagnement mené en collaboration avec les structures d'accompagnement locales
- Suivi et reporting de l'état d'avancement du projet par ACIM

Accompagnement des projets au Maghreb et en Afrique

➔ Un accompagnement sur-mesure et personnalisé

ACIM s'appuie et travaille en étroite collaboration avec des structures locales d'accompagnement, avec lesquelles elle noue des partenariats. L'accompagnement sur place est donc coordonné et mené par des structures qui ont une profonde connaissance de l'écosystème au niveau national et régional. Ces structures peuvent être des institutions publiques, des ONG ou des cabinets de consultants. La sélection des accompagnateurs repose sur leur expérience, leur connaissance de l'écosystème local, leur capacité à maîtriser un contexte interculturel et leur disponibilité.

L'accompagnement local porte sur :

- Appui à l'élaboration du plan d'affaires, à la réalisation de l'étude de marché, au plan de financement
- Appui aux démarches administratives
- Conseil juridique et fiscal
- Orientation sur les modalités de financement
- Networking avec les administrations, les institutions locales et les réseaux d'affaires (associations patronales, business angels,...)
- Renforcement des capacités managériales des porteurs de projet, notamment sur le pitching et les aspects liés au financement des projets (modules collectifs)

Le principe d'accompagnement est d'aider à faire à faire et non pas de faire pour le porteur de projet qui doit rester impliqué et engagé dans le processus de création et de lancement de son activité.

ACIM insiste sur la relation personnelle de l'accompagnement et privilégie l'approche coaching pour favoriser la confiance du porteur de projet et la compréhension de ses besoins spécifiques.

➤ Des forums d'affaires dédiés à l'entrepreneuriat des diasporas

ACIM et ses partenaires locaux organisent régulièrement des forums d'affaires dédiés aux entrepreneurs de la diaspora dans les pays d'origine. L'origine de ces événements est triple :

- Valoriser les projets accompagnés, en particulier auprès des institutions nationales chargés de la diaspora et de l'investissement et les inciter à soutenir les projets
- Favoriser le networking des porteurs de projet avec les acteurs clefs de l'entrepreneuriat et de l'investissement
- Médiatiser les projets mais également les dispositifs d'accompagnement afin d'attirer de nouveaux porteurs de projet. Ces forums bénéficient d'une couverture presse significative, en particulier parce que des personnalités locales (ministres, représentants patronaux) y sont conviées à échanger avec les entrepreneurs de la diaspora.

Financement d'amorçage

Un des principaux constats issus de l'expérience de ces dernières années est que le chaînon manquant dans l'accompagnement des projets de la diaspora reste le financement durant la phase d'amorçage. En effet, très peu de porteurs de projet dispose d'un capital financier suffisant leur permettant de tenir durant la période de création de l'entreprise et de lancement de l'activité. Cette absence de financement est renforcée par leurs difficultés d'accès au crédit bancaire dû au manque de garanties qu'ils peuvent produire dans le pays d'installation de l'entreprise. Cette question du financement est un des principaux obstacles à la réalisation de nombreux projets et constitue un frein dans la dynamique de lancement. ACIM et ses partenaires favorisent autant qu'ils peuvent l'accès des porteurs de projet aux différents concours et programmes de soutien aux startups mais cela reste largement insuffisant.

➤ Intégrer un accompagnement financier aux dispositifs d'accompagnement

Il est donc nécessaire de prévoir dans l'accompagnement un volet financier couvrant une partie des frais de création de l'entreprise (études de marché, recours à des experts et consultants, voyages et séjours, ...). De par son expérience, ACIM a pu calculer qu'un accompagnement, sans volet financier, tournait entre 7000 € et 8000 € par projet. Il nous semble aujourd'hui que l'enveloppe par projet doit être complétée d'une enveloppe financière directement investie dans le lancement de l'entreprise au travers de la prise en charge d'un certain nombre de dépense couvrant les frais d'amorçage.

➤ Lancer un Prix du meilleur business plan :

- Valorisation et appui technique et financier de 2 projets par pays
- Prix comprenant une aide financière de 5000 €/projet et des prestations de services d'une valeur de 3 000 €

Renforcement des capacités des structures d'accompagnement en lien avec les porteurs de projet de la diaspora

L'accompagnement des porteurs de projet de la diaspora présente des particularités (éloignement, méconnaissance de l'écosystème, ...) qui exige des accompagnateurs des compétences dans le domaine de l'interculturalité et une approche spécifique basée sur le relationnel et la personnalisation qui assurent une certaine confiance aux porteurs de projet. C'est pourquoi ACIM a développé ces dernières années des actions de formation destinées aux structures d'accompagnement qui sont amenées à prendre en charge ce public.

Dans le cadre du [projet DÂAM](#), ACIM en partenariat avec le CAWTAR, mène une action pilote en Tunisie de formation d'un pool de 15 accompagnateurs expérimentés. Ils suivent actuellement un parcours de formation de 21 jours sur 6 mois d'accompagnateur-coach de la diaspora.

- Le parcours a été construit suite aux recommandations issues d'un focus group tenu à Tunis qui rassemblait une quarantaine de personnes : structures d'accompagnement, institutions en charge de l'investissement et de la diaspora, organisations patronales, associations de la diaspora tunisienne et chefs d'entreprise de la diaspora ayant déjà créé leur entreprise.
- Le parcours vise à donner aux accompagnateurs les outils et la méthode pour une plus grande attention aux besoins des porteurs de projet de la diaspora. Il repose sur une approche coach et aborde les thématiques de l'intelligence collective, des nouveaux enjeux de l'accompagnement, de la construction et du travail en réseau et de la relation interculturelle.

L'objectif d'ACIM est d'étendre cette expérience à l'ensemble des pays avec lesquels il travaille et de former des accompagnateurs référents pour l'accompagnement des porteurs de projet de la diaspora. Des guides des bonnes pratiques et des outils de l'accompagnateur de la diaspora seront élaborés dans chaque pays et serviront de référence aux accompagnateurs. Ils seront également distribués aux organismes en charge de l'accueil et de l'accompagnement des porteurs de projet de la diaspora.

Plaidoyer

La mobilisation des diasporas au développement économique et social des pays du Sud, notamment au travers du soutien à la création d'entreprise, est à l'agenda des institutions internationales et des politiques publiques tant des pays européens que des pays d'origine. De nombreuses initiatives se mettent en place et se multiplient ces dernières années, sans qu'il y ait véritablement capitalisation sur les programmes mis en œuvre, ni synergie et complémentarité entre les projets. Il semble pourtant essentiel de tirer les leçons des projets soutenus ces dernières années, d'identifier les bonnes pratiques et les acteurs et de fixer des objectifs concrets, en associant à la fois les institutions internationales, les agences de coopération, les associations et réseaux des diasporas et les institutions nationales. Cet effort de capitalisation devrait également permettre de pérenniser des dispositifs qui en se superposant les uns aux autres créent de la confusion pour les diasporas et rentrent en concurrence sans que cela ne profite aux entrepreneurs.

ACIM a participé à de nombreuses rencontres sur la thématique et a initié en 2014 une 1^{ère} rencontre de haut niveau « Pour de nouvelles politiques publiques en faveur de l'investissement en Méditerranée ».

Elle est aujourd'hui sollicitée par plusieurs partenaires, dont l'UpM, pour organiser une rencontre rassemblant les principaux acteurs institutionnels, privés et de la société civile concernés par les diasporas et le développement économique, les bailleurs nationaux et internationaux et les représentants des diasporas pour établir un état des lieux, élaborer des recommandations et favoriser les synergies entre les différents acteurs pour éviter la superposition des programmes. Cette rencontre devrait s'appuyer sur des expériences et des exemples concrets et s'inscrire dans un cadre pragmatique de ce qu'il est possible à court et moyen termes de mettre en œuvre pour soutenir efficacement l'entrepreneuriat des diasporas.

Cette rencontre permettrait :

- La publication d'un guide pratique dédié aux diasporas, des outils d'accompagnement et de financement de la création d'activités ;
- la publication des actes et recommandations pour produire un outil de plaidoyer à l'échelle internationale.